

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat 9

En exercice 9

Présent 5

Votant 5

Date de convocation : 04/04/2025

**PRO & PFP – Travaux Rue
Bernard Labrosse à
Anneyron**

Délibération n°15-2025

Séance du 16 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize avril, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Jean-Marc ROZIER, Marin DERNAT, Gilles MORGUE et Patrick GAUTHIER

Absents : Stéphane SARRAZIN, Patrice REBOULLET, Didier SAPET et Ludovic LACROIX

VU :

- Le Code de la commande publique,
- Le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT :

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de renforcement de canalisations afin de réduire les fuites et rendre le réseau plus accessible
- Que la commune d'Anneyron refait le tapis de la Rue Bernard Labrosse à Anneyron et que la canalisation actuelle est vieillissante

Le Président propose :

- La validation de l'étude PRO réalisée et présenté ce jour au Bureau Syndical,

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager le projet de changement de réseau et reprise des branchements Rue Bernard Labrosse à Anneyron,
- **APPROUVE** l'étude PRO réalisé par le SIEPVG,
- **APPROUVE** le projet dans son intégralité pour un montant prévisionnel de 200 345,35 €HT répartis comme suit :
 - 1500 € HT d'études et d'essais
 - 180 768.50 €HT de travaux
 - 18 076.85 €HT d'aléas sur les travaux soit 10%
- **DIT** que ces travaux seront engagés sur l'accord-cadre Travaux en vigueur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Fait et délibéré au jour, mois et an qui dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

